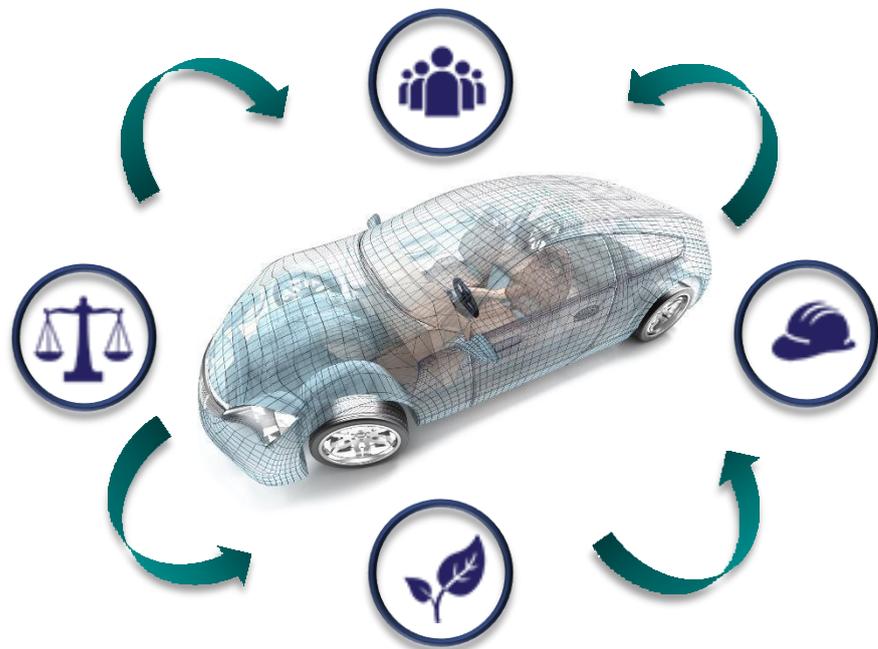


CABLERIAS GROUP



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

Décembre 2022

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Champ d'application	4
3.	Principes généraux de Cablerías Group, S.L.....	5
3.1.	Légalité et responsabilité.....	6
3.2.	Intégrité personnelle.....	6
3.3.	Transparence et confidentialité.....	7
3.4.	Qualité et efforts.....	7
4.	Lignes de conduite générales.....	8
4.1.	Respect de la légalité et des valeurs éthiques de Cablerías Group, S.L.....	8
4.2.	Respect des personnes	9
4.3.	Égalité effective.....	10
4.4.	Coopération et engagement au travail.....	10
4.5.	Utilisation responsable des ressources.....	11
4.6.	Sécurité et santé au travail	11
4.7.	Image et réputation	12
4.8.	Respect de l'environnement.....	14
4.9.	Relations avec les fournisseurs et les collaborateurs externes	15
4.10.	Relations avec les clients	16
4.11.	Relations avec les autorités et les administrations publiques.....	17
4.12.	Mesures contre les pots-de-vin, la corruption, l'extorsion et le blanchiment de capitaux.....	18
4.13.	Prévention des conflits d'intérêts.....	19
4.14.	Vie privée et protection des données personnelles	20
4.15.	Obligations comptables et fiscales.....	21
4.16.	Systèmes informatiques et technologies de l'information.....	21
4.17.	Confidentialité et droits de propriété intellectuelle.....	22
5.	Acceptation et interprétation du Code d'éthique et de conduite.....	24
6.	Manquements au Code et obligation de les signaler	25
7.	Historique des modifications du document.....	26

1. Introduction

Le présent Code d'éthique et de conduite constitue une déclaration expresse des valeurs, des principes et des règles qui doivent guider la conduite de toutes les personnes qui font partie de la société CABLERÍAS GROUP, S.L. pour la mise en œuvre responsable de leur activité professionnelle, tant dans leurs relations avec les autres employé.e.s qu'avec les clients, les fournisseurs, les administrations publiques et les collaborateurs externes.

Le Code d'éthique et de conduite définit un ensemble de règles et de lignes de conduite qui doit être porté à l'attention de l'ensemble du personnel de l'organisation.

Ainsi, le présent document a pour objet de prévenir les comportements criminels ou illicites, ou simplement contraires aux normes éthiques de l'Entreprise, en établissant à cet effet des lignes directrices et des mécanismes de suivi et de contrôle pour en assurer le respect.

En conséquence, l'ensemble des personnes qui travaillent actuellement au sein de CABLERÍAS GROUP, S.L., ainsi que celles qui rejoindront l'Entreprise à l'avenir, sont tenues de connaître et de respecter le contenu du Code d'éthique et de conduite et d'attester – par le biais d'un processus de confirmation – leur connaissance et leur engagement à respecter les règles énoncées dans le présent document. Ce Code sera diffusé par le biais d'activités de formation et sera également disponible en permanence sur l'Intranet du groupe.

2. Champ d'application

Le présent document est valable tant en Espagne qu'à l'étranger et doit être connu et respecté par toutes les personnes qui font partie de l'Entreprise, quel que soit le type de contrat ou de relation de travail qui détermine leur lien avec l'organisation, le poste qu'elles occupent dans celle-ci et le lieu où elles exercent leurs activités professionnelles.

De même, lors de l'établissement de relations d'affaires avec d'autres entités, l'un des critères de sélection résidera dans le fait que lesdites entreprises observent des principes de comportement et de gestion similaires à ceux définis dans le présent Code d'éthique et de conduite.

En outre, CABLERÍAS GROUP, S.L. encouragera et incitera ses fournisseurs, ses clients et ses collaborateurs externes à adopter des lignes de conduite cohérentes avec celles définies dans le présent document.

3. Principes généraux de Cablerías Group, S.L.

La culture d'entreprise de CABLERÍAS GROUP, S.L. préconise : un engagement constant dans la qualité du travail effectué pour les clients ; un comportement professionnel respectant strictement la législation en vigueur, afin d'éviter toute activité illégale ; un comportement responsable dans le déroulement de son activité industrielle et commerciale ; une attitude impartiale consistant à agir avec une objectivité professionnelle, en rejetant l'influence de conflits d'intérêts ou d'autres circonstances susceptibles de mettre en cause son intégrité ; un comportement transparent, visant à informer ses clients de manière claire, précise et suffisante de tous les aspects significatifs liés aux produits et services fabriqués, commercialisés ou fournis par l'Entreprise ; et le maintien de la confidentialité afin de respecter et de conserver tous les secrets auxquels elle peut avoir accès dans le cadre de son activité.



3.1. Légalité et responsabilité

CABLERÍAS GROUP, S.L. respecte strictement les lois et les règles qui s'appliquent à son activité. À cet égard, toutes les personnes soumises au présent Code d'éthique et de conduite sont tenues d'exercer leur activité professionnelle conformément aux lois. De même, elles sont tenues de respecter pleinement les engagements et les obligations assumés par l'Entreprise dans ses relations contractuelles avec des tiers, ainsi que les usages et les bonnes pratiques définis dans le présent document.

De même, les dirigeants, cadres supérieurs, cadres moyens et fondés de pouvoir de l'Entreprise sont tenus de connaître les réglementations relatives à leurs domaines d'activité respectifs et de veiller à ce leurs subordonnés reçoivent des informations et suivent une formation adéquate leur permettant de comprendre et de respecter les obligations légales applicables à leur activité professionnelle, ainsi que les obligations et les recommandations énoncées dans le règlement intérieur de l'Entreprise.

3.2. Intégrité personnelle

Toutes les personnes qui travaillent pour CABLERÍAS GROUP, S.L. sont tenues d'exercer les fonctions inhérentes à leurs postes respectifs en faisant preuve du plus haut degré de professionnalisme et d'honnêteté.

De même, les collaborateur.trice.s de l'organisation doivent éviter d'être influencé.e.s par des motivations, des considérations ou des intérêts personnels ou de tiers qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts ou à des comportements illégaux ou inappropriés.

3.3. Transparence et confidentialité

Les critères de conduite figurant dans ce Code constituent un fondement solide pour la mise en place d'un climat de confiance mutuelle entre CABLERÍAS GROUP, S.L. et ses clients, fournisseurs et collaborateurs externes, par le biais de la protection adéquate et de la confidentialité des données et des informations dont elle dispose du fait des activités qu'elle réalise.

Ainsi, les personnes soumises à ce Code sont tenues de s'engager fermement à fournir des informations complètes, objectives et exactes aux clients, fournisseurs, collaborateurs externes, organismes publics et institutions avec lesquels CABLERÍAS GROUP, S.L. entretient des relations dans le cadre de ses activités.

3.4. Qualité et efforts

Depuis que l'Entreprise a commencé ses activités en 1984, l'engagement d'offrir à ses clients la plus haute qualité et le soin des moindres détails ont été des facteurs essentiels et distinctifs dans l'évolution de CABLERÍAS GROUP, S.L., qui lui ont permis de devenir un référent sur le marché et de mériter la confiance durable des clients de premier ordre à qui l'Entreprise fournit ses services sur les cinq continents.

Ainsi, cet engagement dans la qualité et cette garantie de l'effort, au-delà de la recherche de la rentabilité ou du profit économique, ont été dès le début les principes directeurs des activités de l'Entreprise, inspirés et promus par son fondateur. Le personnel de CABLERÍAS GROUP, S.L. est tenu de s'approprier ces principes essentiels de la culture d'entreprise de l'organisation et d'agir conformément à ceux-ci en permanence, en effectuant son travail selon les normes de qualité les plus élevées, quelle que soit sa fonction au sein de l'organisation, et en consacrant tous ses efforts à la satisfaction et au dépassement des attentes des clients.

4. Lignes de conduite générales

Toutes les personnes soumises au présent Code d'éthique et de conduite sont tenues de respecter les valeurs, les règles et les principes qu'il contient dans leurs relations avec les autres personnes soumises au Code, les clients, les fournisseurs, les organismes publics, les institutions et les collaborateurs externes avec lesquels CABLERÍAS GROUP, S.L. entretient des relations dans le cadre de ses activités.

Il convient notamment de respecter les lignes de conduite suivantes :

4.1. Respect de la légalité et des valeurs éthiques de Cablerías Group, S.L.

CABLERÍAS GROUP, S.L. s'engage à exercer ses activités conformément à la législation en vigueur dans tous les lieux où elles sont mises en œuvre.

La commission d'infraction à la loi ne peut être justifiée par le fait qu'il s'agit de violations généralisées des pratiques en matière de concurrence des entreprises ou qu'elles sont régulièrement tolérées par les autorités compétentes.

De même, toute personne soumise au présent Code faisant l'objet d'une mise en examen ou de poursuites dans le cadre d'une procédure pénale du fait d'un acte lié à son activité professionnelle, ou bien concernée par ladite procédure en tant que témoin ou à tout autre titre, est tenue d'en informer immédiatement son supérieur hiérarchique et l'organe ou la personne responsable du respect des lois au sein de l'Entreprise.

4.2. Respect des personnes

L'Entreprise s'appuie sur une grande équipe de plus de 1 015 personnes, qui constitue l'un des actifs les plus importants de l'organisation.

Dans le cadre de ses activités, l'Entreprise est engagée dans une dynamique d'intégration et de participation des personnes, en respectant et en tenant compte des opinions émises par les différentes équipes de travail afin d'atteindre les objectifs proposés.

En outre, toutes les activités menées par CABLERÍAS GROUP, S.L. et les personnes qui font partie de son organisation doivent respecter scrupuleusement les droits de l'homme et les libertés publiques définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

CABLERÍAS GROUP, S.L. condamne catégoriquement toute manifestation de harcèlement physique, psychologique ou moral ou d'abus d'autorité, ainsi que toute autre conduite nuisant au maintien d'un environnement de travail agréable, sain et sécurisé.

Toutes les personnes soumises au présent Code sont tenues de traiter leurs collègues, leurs supérieurs et leurs subordonnés de façon juste et respectueuse. De même, les relations entre le personnel et les dirigeant.e.s de l'Entreprise et les clients, les fournisseurs, les collaborateurs externes et les organismes publics et institutionnels doivent être fondées sur le respect professionnel et la collaboration réciproque.

CABLERÍAS GROUP, S.L. considère que le développement intégral de l'individu est de la plus haute importance. Les personnes qui exercent des fonctions de direction au sein de l'Entreprise doivent assumer la responsabilité de leurs actes et de ceux de leurs collaborateurs, et renforcer leurs capacités par le biais de la motivation, de la formation et de la communication. Dans tous les cas, la relation avec les collaborateurs doit toujours reposer sur le principe essentiel du respect mutuel.

Les processus de sélection du personnel sont régis par les principes de l'égalité des

chances et du mérite, garantissant l'absence de toute discrimination fondée sur tout concept ou facteur de diversité (sexe, âge, race, etc.). Dans le recrutement des employés et dans l'exercice de leurs activités de direction, les personnes nommées à cet effet au sein de l'Entreprise sont tenues de respecter pleinement la loi en vigueur.

4.3. Égalité effective

CABLERÍAS GROUP, S.L. encourage le développement professionnel et personnel de l'ensemble de son personnel, en garantissant l'égalité des chances. Dans ce sens, l'Entreprise rejette tout type de discrimination dans le domaine professionnel pour des raisons d'âge, de sexe (y compris la grossesse ou la maternité, l'identité de genre et l'orientation sexuelle), de nationalité et de race, de religion, d'idéologie politique et de handicap, ou du fait de toute autre caractéristique personnelle, physique ou sociale des individus.

La sélection et la promotion du personnel doivent être fondées sur les compétences et l'exercice de ses fonctions, ainsi que sur les critères de mérite et de capacité définis dans les exigences du poste spécifique. En conséquence, les personnes soumises au présent Code qui participent aux processus de sélection, de recrutement ou de promotion professionnelle sont tenues de prendre des décisions fondées sur des critères objectifs, responsables et transparents.

De même, CABLERÍAS GROUP, S.L. prendra les mesures et réalisera les adaptations du poste ou de l'environnement de travail nécessaires afin que les travailleur.se.s handicapé.e.s puissent évoluer professionnellement dans les mêmes conditions que les autres employés de l'Entreprise.

4.4. Coopération et engagement au travail

CABLERÍAS GROUP, S.L. favorise un environnement de coopération et de travail d'équipe afin d'exploiter au mieux toutes les compétences et les ressources au sein de l'organisation.

À cet effet, le personnel est tenu de fournir toutes les informations nécessaires au suivi adéquat de son activité professionnelle, en évitant de dissimuler toute erreur ou manquement et en s'efforçant de remédier aux carences constatées dans l'exercice de ses fonctions.

Afin d'atteindre les niveaux appropriés de communication dans tous les sens, CABLERÍAS GROUP, S.L. met à la disposition du personnel des canaux de communication qui favorisent et renforcent la coopération et l'engagement au travail.

4.5. Utilisation responsable des ressources

CABLERÍAS GROUP, S.L. met à la disposition de son personnel les ressources nécessaires à l'exercice adéquat de son activité professionnelle.

Tous les employés et collaborateurs externes sont tenus d'utiliser correctement et de protéger les biens et ressources mis à leur disposition par l'Entreprise. Ceux-ci comprennent notamment la propriété intellectuelle et industrielle, les installations, les équipements, le mobilier, les ressources financières et d'autres éléments mis à la disposition des personnes soumises au présent Code, qui doivent être utilisés uniquement dans l'exercice de leurs fonctions et jamais à des fins personnelles.

De même, ces ressources doivent être protégées et préservées de toute utilisation inappropriée susceptible d'occasionner des dommages de toute nature à l'Entreprise ou à des tiers.

4.6. Sécurité et santé au travail

Compte tenu de la typologie des activités de production réalisées par CABLERÍAS GROUP, S.L., l'assurance de la sécurité et de la santé des travailleurs et des collaborateurs externes revêt une importance fondamentale.

Pour CABLERÍAS GROUP, S.L., l'amélioration continue des conditions de travail et de sécurité dans toutes ses installations, ainsi que sur les sites de ses clients, est une

priorité. C'est pourquoi elle encourage activement l'adoption de politiques de sécurité et de santé au travail, en adoptant les mesures préventives nécessaires pour assurer un environnement de travail garantissant la santé et la sécurité du personnel.

CABLERÍAS GROUP, S.L. encourage les entreprises collaboratrices, les fournisseurs et les clients avec lesquels elle travaille à appliquer ses normes et politiques en matière de santé et de sécurité au travail. CABLERÍAS GROUP, S.L. dispose d'une politique de prévention des risques du travail qui doit être connue et respectée par son personnel, celui de ses sous-traitants et l'ensemble des collaborateurs.trices qui réalisent des travaux pour l'Entreprise sur ses différents sites ou sur les chantiers exécutés dans le cadre de ses activités de construction et de montage.

CABLERÍAS GROUP, S.L. collabore également avec des fournisseurs externes spécialisés dans la prestation de services externes de prévention des risques du travail. Les postes de travail ont été définis en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs risques spécifiques, chaque personne suivant la formation appropriée à cet égard et recevant les équipements de protection individuelle (EPI) correspondants.

L'ensemble du personnel est tenu de connaître et respecter les règles de santé et de sécurité au travail et d'assurer sa propre sécurité, celle des autres employé.e.s, des clients, des fournisseurs, des collaborateurs et, d'une manière générale, de toutes les personnes susceptibles d'être affectées par le déroulement de ses activités.

4.7. Image et réputation

Depuis sa fondation en 1984 et durant plus de 30 ans d'activité, CABLERÍAS GROUP, S.L. s'est forgé une image et une position solides sur le marché grâce à son engagement continu dans la qualité, l'effort et l'orientation client, dont elle fait preuve dans tous ses secteurs de production.

CABLERÍAS GROUP, S.L. considère son image et sa réputation comme l'un de ses

actifs les plus précieux pour préserver la confiance de ses clients, de son personnel, de ses fournisseurs, des autorités publiques, des collaborateurs externes et de l'Entreprise en général. Par conséquent, toutes les personnes soumises au présent Code d'éthique et de conduite sont tenues de faire un usage correct et approprié de l'image et de la réputation de l'Entreprise.

CABLERÍAS GROUP, S.L. s'engage à ce que les informations relatives au contenu de ses produits et services soient toujours exactes, conformes aux spécifications techniques, aux exigences et aux caractéristiques convenues à tout moment, de sorte que son image et sa réputation ne puissent être remises en question.

De leur côté, les membres du personnel doivent être particulièrement prudents lors de toute intervention publique et doivent disposer des autorisations nécessaires pour apparaître devant les médias, participer à des rencontres professionnelles ou à des séminaires, assister à des réunions organisées par des entités publiques ou privées, tant nationales qu'internationales, ainsi que pour réaliser toute autre activité susceptible d'être diffusée publiquement au nom et/ou en qualité d'employés de CABLERÍAS GROUP, S.L.

Les dispositions de la présente section s'appliquent également à l'intervention des personnes soumises au présent Code sur les plateformes de communication sur Internet et les réseaux sociaux.

Avant de publier tout type de contenu sur les plateformes sociales, il convient de tenir compte qu'il s'agit d'espaces ouverts au public, où les frontières entre le domaine personnel et professionnel ne sont pas toujours clairement délimitées et où tout commentaire, opinion ou publication en général peut rester visible indéfiniment.

Les commentaires, opinions ou autres publications ne pourront en aucun cas être attribués à CABLERÍAS GROUP, S.L., sauf autorisation expresse de l'organisation aux fins d'agir en qualité de porte-parole de celle-ci.

Tout membre du personnel de l'Entreprise s'identifiant sur les réseaux sociaux comme appartenant à celle-ci est tenu de veiller à ce que tout commentaire, opinion ou publication se limite au domaine strictement personnel, ce qui devra être expressément indiqué si cela s'avère nécessaire compte tenu des circonstances. Du fait que toute interaction sur les réseaux sociaux peut avoir une incidence sur l'image et la réputation de l'Entreprise, toute publication sur ces réseaux qui est directement ou indirectement liée à CABLERÍAS GROUP, S.L. doit respecter les principes et les valeurs énoncés dans le présent Code d'éthique et de conduite. En particulier, il convient d'utiliser un langage approprié et de respecter à tout moment les autres usagers des réseaux sociaux, en évitant toute polémique sur des questions ou des sujets susceptibles de heurter la sensibilité ou de porter atteinte à la dignité, ce qui aurait une incidence négative sur l'image de l'organisation.

4.8. Respect de l'environnement

La préservation et le respect de l'environnement constituent l'un des piliers fondamentaux de CABLERÍAS GROUP, S.L., qui se traduit par l'observation des meilleures pratiques environnementales dans toutes ses activités et une utilisation responsable et efficace des ressources naturelles nécessaires à leur mise en œuvre. Dans cette optique, l'Entreprise dispose d'un service environnemental spécifique et de politiques de gestion environnementale certifiées conformes à la norme ISO 14001, avec des audits réguliers effectués par des sociétés de vérification externes.

CABLERÍAS GROUP, S.L. affirme en permanence son engagement en faveur de l'environnement en menant ses activités dans le respect de l'environnement, en progressant dans la maintenance et l'amélioration continue de ses systèmes de production et de montage et en s'engageant dans la préservation de la biodiversité et dans la gestion responsable des déchets.

Ainsi, l'Entreprise s'engage à mener ses activités de façon à maximiser l'efficacité énergétique, à minimiser les effets négatifs sur l'environnement et à éviter la

pollution.

CABLERÍAS GROUP, S.L. assure une gestion responsable de ses déchets, en particulier des déchets dangereux et des émissions nocives, en respectant à tout moment les exigences de la réglementation applicable aux différentes activités industrielles menées et en faisant appel à des fournisseurs de services externes spécialisés dans la gestion des déchets dangereux.

CABLERÍAS GROUP, S.L. met en œuvre ses processus de fabrication et de montage en s'engageant fermement dans la gestion durable des forêts. Dans cette optique, CABLERÍAS GROUP, S.L. emploie tous les moyens nécessaires, tant matériels qu'humains, pour éviter le commerce et l'achat de bois ou de fibres de bois prélevés illégalement ou provenant de forêts dont la conservation est menacée. L'Entreprise possède les certifications FSC et PEFC qui garantissent l'origine légale et durable du bois utilisé dans ses processus de production.

Les personnes soumises au présent Code sont tenues de connaître et d'accepter la politique environnementale de l'Entreprise et doivent s'efforcer de minimiser l'impact environnemental de leurs activités et de l'utilisation des installations, des équipements et des moyens mis à leur disposition.

Dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, les clients, les collaborateurs externes et les autorités publiques, CABLERÍAS GROUP, S.L. diffusera ces principes et exigera le respect des procédures et des exigences environnementales applicables dans chaque cas.

4.9. Relations avec les fournisseurs et les collaborateurs externes

CABLERÍAS GROUP, S.L. considère que les fournisseurs et les collaborateurs externes jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ses objectifs de croissance et d'amélioration de la qualité de son activité industrielle et commerciale, et vise à établir des relations basées sur l'objectivité, l'efficacité, la confiance, le respect, la

transparence et les avantages réciproques.

L'ensemble du personnel de l'Entreprise qui participe aux processus de sélection des fournisseurs et/ou des collaborateurs externes est tenu d'agir de manière impartiale et objective, en appliquant des critères de qualité et de coût et en évitant en permanence tout conflit avec ses intérêts personnels. De même, les décisions relatives à la passation de contrats de services et à l'achat de matériaux et de fournitures doivent être prises conformément aux critères de qualité de l'Entreprise, en toute indépendance et sans influence de tout lien personnel, familial ou économique pouvant mettre en question les critères observés dans la sélection.

CABLERÍAS GROUP, S.L. s'efforce de régler ponctuellement les factures émises par ses fournisseurs et collaborateurs externes, en évitant de promouvoir ou de formaliser des contrats pour lesquels il est prévisible que le paiement ne puisse pas être assuré.

4.10. Relations avec les clients

CABLERÍAS GROUP, S.L. adopte, met en pratique et encourage un engagement permanent dans la qualité, de sorte que l'ensemble du personnel doit viser à atteindre les plus hauts niveaux de qualité et d'excellence dans le déroulement de ses activités, en s'efforçant de consolider à long terme les relations avec les clients, qui seront toujours fondées sur les principes de confiance et de respect mutuel. De même, les employés sont tenus de maintenir leur indépendance en permanence, en évitant que leur comportement professionnel ne soit influencé par des liens économiques, familiaux ou d'amitié avec les clients.

CABLERÍAS GROUP, S.L. assure une gestion appropriée de toutes les ressources dont elle dispose afin d'atteindre les niveaux de qualité les plus élevés dans la mise en œuvre de ses activités industrielles et commerciales. À cet effet, l'Entreprise fournit les moyens nécessaires et établit les mesures adéquates pour que la politique de qualité soit appliquée par l'ensemble de son personnel selon ces principes.

CABLERÍAS GROUP, S.L. considère que la confiance de ses clients envers son organisation est d'une importance vitale, et s'efforce en conséquence d'assurer une communication franche, ouverte et cordiale avec eux en permanence.

4.11. Relations avec les autorités et les administrations publiques

Les relations avec les institutions, les organismes et les administrations publiques, tant nationales qu'internationales, sont régies par le respect institutionnel et se déroulent conformément à des critères de collaboration optimale, de non-obstruction et de respect rigoureux de leurs résolutions. Les communications, les requêtes et les demandes d'information doivent être traitées avec diligence, dans les délais prévus à cet effet.

De même, les personnes soumises au présent document sont tenues de faire preuve en permanence d'une attitude de collaboration et de transparence avec les organismes publics et les administrations nationales et internationales, ainsi que devant toute requête ou inspection en rapport avec les activités de l'Entreprise que ceux-ci pourraient effectuer.

En cas de réception de toute communication à caractère judiciaire ou administratif relative aux activités menées par CABLERÍAS GROUP, S.L., les employé.e.s doivent l'adresser dans les plus brefs délais aux personnes responsables de sa gestion au sein de l'organisation.

Les personnes soumises au présent Code d'éthique et de conduite ne peuvent pas mettre à profit leurs relations personnelles avec des fonctionnaires ou des autorités publiques afin de les influencer en vue d'obtenir un avantage de quelque nature que ce soit. Tout.e employé.e de l'Entreprise qui entretient une relation personnelle avec un fonctionnaire susceptible d'intervenir, directement ou indirectement, dans des projets, des dossiers administratifs, des procédures, des inspections ou d'autres questions dans lesquelles CABLERÍAS GROUP, S.L. peut avoir un intérêt, doit en

informer immédiatement son supérieur hiérarchique et l'organe/personne responsable du respect du Code d'éthique et de conduite afin que les mesures jugées nécessaires au vu des circonstances particulières puissent être prises.

4.12. Mesures contre les pots-de-vin, la corruption, l'extorsion et le blanchiment de capitaux

CABLERÍAS GROUP, S.L. déclare de manière résolue et indéfectible son rejet de toute forme de corruption, de pots-de-vin ou d'extorsion, ainsi que son opposition au fait d'influencer la volonté de personnes extérieures à l'organisation afin d'obtenir tout type d'avantage par le biais de pratiques illégales ou contraires à l'éthique. Dans ce sens, toutes les personnes sont tenues d'agir conformément aux lois applicables et ne tolérer en aucun cas des pots-de-vin, des rétributions, des cadeaux, des promesses ou des pressions exercées par des tiers ou des clients sur CABLERÍAS GROUP, S.L.

De même, il est strictement interdit aux personnes soumises au présent Code de faire ou de proposer, directement ou indirectement, des promesses ou des offres de de tous types de commissions, de cadeaux ou de paiements en espèces ou en nature à toute personne au service d'entités publiques ou privées, de partis politiques ou de candidat.e.s à des fonctions publiques, dans l'intention d'obtenir ou de conserver, de manière illicite, des affaires ou d'autres types d'avantages.

L'Entreprise dispose d'une Politique d'acceptation et de remise de cadeaux que toutes les personnes soumises au présent Code sont tenues de connaître et de respecter.

Le personnel de CABLERÍAS GROUP, S.L. est tenu d'agir avec une prudence particulière et de prendre les précautions requises dans les cas où il existe des indices de manque d'intégrité de la part de personnes ou d'entités avec lesquelles il entretient tout type de relation commerciale. Une attention particulière doit être

accordée aux paiements en espèces effectués au moyen de chèques au porteur ou dans des devises autres que celles convenues au préalable ou qui sont inhabituelles compte tenu de la nature de l'opération. Dans ces cas, il est tenu de signaler ces paiements irréguliers par les canaux et procédures établies dans le présent Code d'éthique et de conduite.

Les personnes soumises au présent Code doivent également faire preuve de prudence en ce qui concerne les paiements demandés à des tiers ou effectués par ceux-ci et non mentionnés dans les contrats correspondants, ainsi que les paiements demandés ou effectués sur ou à partir de comptes qui ne sont pas habituels dans les relations avec une entité, une société ou une personne déterminée. Une attention particulière doit également être accordée aux paiements demandés ou effectués à l'intention ou en provenance de personnes, de sociétés, d'entités ou de comptes ouverts dans des paradis fiscaux, ainsi qu'aux paiements effectués en faveur d'entités dont il n'est pas possible d'identifier l'associé, le propriétaire ou le bénéficiaire final.

4.13. Prévention des conflits d'intérêts

Toute personne liée par le présent Code peut se trouver dans une situation de conflit d'intérêts lorsqu'elle intervient, directement ou indirectement, dans des accords ou des activités qui constituent une concurrence directe ou indirecte pour CABLERÍAS GROUP, S.L., ou lorsqu'elle détient des intérêts qui peuvent nuire au déroulement impartial et objectif de son activité au sein de l'Entreprise.

Les personnes liées par le présent Code doivent éviter d'intervenir directement ou indirectement dans des situations où des conflits d'intérêts peuvent se produire et, dans tous les cas, doivent signaler ce conflit potentiel à l'organe de gestion de l'Entreprise ou à l'organe responsable du modèle de supervision et de contrôle dès que la situation de conflit d'intérêts est détectée ou s'avère manifeste.

Les informations ou les ressources appartenant à CABLERÍAS GROUP, S.L. ou la position de l'intéressé.e dans l'Entreprise ne peuvent être utilisées en aucun cas

pour obtenir des bénéfices ou des avantages pour son propre compte ou pour sa famille ou son entourage.

Les personnes liées par ce Code ne peuvent en aucun cas détenir des participations significatives dans des sociétés qui, du fait de leur activité, peuvent être considérées comme des concurrentes directes ou indirectes de CABLERÍAS GROUP, S.L.

4.14. Vie privée et protection des données personnelles

CABLERÍAS GROUP, S.L. s'engage à protéger et à préserver l'intimité et la vie privée des personnes et à respecter rigoureusement la législation en vigueur en matière de protection des données, en protégeant les informations personnelles qui lui sont communiquées par ses clients, ses employé.e.s, les candidat.e.s aux processus de sélection, les collaborateurs externes et autres parties intéressées.

En conséquence, les personnes soumises au présent Code sont tenues de respecter la vie privée et familiale de l'ensemble du personnel, des clients, des fournisseurs, des collaborateurs externes et de toute autre personne dont les données leur sont accessibles dans le cadre de leurs activités professionnelles. En aucun cas, des informations relevant de la vie privée ou de l'intimité de tiers ne seront diffusées de quelque manière que ce soit, et seules les données personnelles dont la collecte et le traitement sont indispensables à la bonne exécution des activités de l'Entreprise seront recueillies et traitées de la manière indiquée par les responsables au sein de l'organisation.

Les données à caractère personnel traitées conformément aux dispositions de la présente section sont collectées et traitées de façon rigoureusement conforme aux principes et aux exigences établis par la réglementation en vigueur, aux seules fins pour lesquelles elles sont recueillies et en appliquant les mesures de sécurité adaptées à leurs caractéristiques.

4.15. Obligations comptables et fiscales

Les personnes liées par ce Code qui ont des responsabilités en matière d'élaboration et de supervision des informations fiscales et comptables de CABLERÍAS GROUP, S.L. sont tenues d'agir avec la plus grande rigueur et transparence, en veillant en permanence à ce que les informations fiscales et comptables de l'Entreprise reflète l'ensemble des droits et des obligations de CABLERÍAS GROUP, S.L., conformément à la législation en vigueur.

De même, les responsables susmentionnés sont tenus de respecter les procédures de contrôle interne établies afin d'assurer la comptabilisation adéquate des opérations effectuées durant l'exercice comptable en cours. L'Entreprise s'engage à conserver la documentation comptable pendant la période légalement requise.

Conformément à ce qui précède, CABLERÍAS GROUP, S.L. interdit expressément toute conduite visant à se soustraire illégalement au paiement d'impôts ou de taxes au détriment du fisc, de la sécurité sociale ou de tout autre organisme administratif.

4.16. Systèmes informatiques et technologies de l'information

CABLERÍAS GROUP, S.L. dispose d'un service informatique interne chargé de garantir la sécurité en matière de risques technologiques et l'utilisation appropriée des moyens et des ressources technologiques que l'Entreprise met à la disposition de son personnel.

Les personnes soumises au présent Code sont tenues de connaître et de respecter strictement les règles d'utilisation et les politiques établies en matière d'utilisation des systèmes informatiques et des moyens et des ressources technologiques mis à leur disposition par CABLERÍAS GROUP, S.L., en utilisant ces moyens et ressources d'une manière appropriée aux fins pour lesquelles ils ont été fournis, et en respectant l'obligation d'utiliser et de renouveler périodiquement les mots de passe, l'interdiction d'utiliser ou d'installer des logiciels non autorisés, de porter atteinte à la vie privée et/ou à la propriété intellectuelle de tiers, ainsi que les autres

obligations établies dans la politique d'utilisation des moyens informatiques de l'organisation.

4.17. Confidentialité et droits de propriété intellectuelle et industrielle

Dans le cadre de ses activités, l'Entreprise travaille sur ses propres conceptions et développements et réalise aussi fréquemment des développements et des montages basés sur des conceptions de clients et de tiers. Ces conceptions et développements, qu'ils aient fait ou non l'objet d'un brevet ou de toute autre forme de protection juridique, sont dans tous les cas des éléments soumis aux droits de propriété intellectuelle et industrielle de leurs créateurs et développeurs respectifs et sont soumis aux obligations de respect et de confidentialité les plus strictes. De même, notamment dans le cadre des activités exercées dans le secteur de l'ameublement exclusif, l'Entreprise effectue des travaux et des montages pour des clients privés, dont la vie privée et l'intimité doivent être strictement préservées.

En conséquence, le respect de la confidentialité des informations et des droits de propriété intellectuelle et industrielle revêt une importance cruciale pour CABLERÍAS GROUP, S.L. Toutes les personnes soumises au Code d'éthique et de conduite sont tenues de respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par CABLERÍAS GROUP, S.L. en ce qui concerne les produits, les services, les projets, les conceptions, les modèles, les processus et, en général, toute connaissance, activité ou ouvrage développés ou créés par l'Entreprise.

De même, les personnes soumises au présent Code doivent également respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par des tiers (clients, fournisseurs, collaborateurs externes, etc.) auxquels elles ont accès dans le cadre de leurs activités.

CABLERÍAS GROUP, S.L. considère que les éléments (conceptions, modèles, procédures de travail, etc.) qui composent son savoir-faire, développé au cours de plus de quinze ans d'activité, constituent un facteur essentiel et stratégique de son positionnement sur le marché. C'est pourquoi, d'une manière générale, la

confidentialité la plus stricte s'applique à toute information relative auxdits éléments, aussi bien ceux appartenant à CABLERÍAS GROUP, S.L. que ceux appartenant à des tiers fournisseurs et clients.

Les personnes liées par le présent Code sont tenues de traiter ces informations confidentielles avec le plus grand respect de leur caractère secret, en adoptant les précautions et les mesures nécessaires pour éviter leur diffusion ou leur transmission accidentelle.

Toute collecte, communication ou diffusion non consentie d'informations confidentielles, par quelque moyen que ce soit et quel que soit leur support, est expressément interdite sans l'autorisation préalable et expresse de leur détenteur.

Tout manquement à ces obligations donnera lieu à l'imposition des sanctions professionnelles appropriées par CABLERÍAS GROUP, S.L., ainsi qu'aux actions en justice pertinentes (tant pénales que civiles, en matière de divulgation de secrets d'entreprise, de violation des droits de propriété intellectuelle et de concurrence déloyale).

5. Acceptation et interprétation du Code d'éthique et de conduite

Le présent Code d'éthique et de conduite a été adopté par les organes de direction respectifs de CABLERÍAS GROUP, S.L. et communiqué à toutes les personnes du groupe, qui sont tenues de le respecter. De même, l'obligation d'accepter les valeurs et les principes qui sous-tendent ce Code sera étendue aux fournisseurs, aux collaborateurs et aux sous-traitants de l'Entreprise.

En cas de doute sur l'interprétation ou l'application du présent document, il convient de consulter le supérieur hiérarchique ou, le cas échéant, l'organe responsable du respect du mécanisme de supervision et de contrôle, qui est chargé d'assurer la connaissance et le respect du Code et de l'interpréter lors de la prise de décisions en cas de doute ou de divergence quant à son contenu.

À ces effets, l'organe susmentionné peut être contacté par écrit et à l'adresse électronique suivante : rrhh@cableriasgroup.com et/ou au moyen de la boîte aux lettres de plainte télématique installée dans les équipements informatiques de Cablerías Group, S.L.

L'organe responsable du respect du mécanisme de surveillance et de contrôle des risques pénaux de CABLERÍAS GROUP, S.L. est formé par la Directrice des ressources humaines, Mme María José Somoza Alonso. Elle a été expressément désignée pour cette fonction par les organes de direction de l'Entreprise et agira en toute autonomie et indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

6. Manquements au Code et obligation de les signaler

Conformément aux dispositions du présent document, le respect rigoureux de la loi et des politiques internes est l'un des principes fondamentaux de CABLERÍAS GROUP, S.L., qui s'engage parmi ses objectifs essentiels à veiller à ce que ses employés, dirigeants et collaborateurs soient conscients de l'importance de minimiser les risques de pratiques illégales ou contraires à l'éthique au sein de son organisation.

Aucun membre de CABLERÍAS GROUP, S.L., quel que soit son niveau ou sa fonction, n'est autorisé à demander ou à permettre à un.e employé.e d'enfreindre les dispositions de la loi ou du présent Code.

Toutes les personnes soumises au Code d'éthique et de conduite sont tenues de signaler à l'organe responsable de son respect toute infraction ou violation éventuelle de la loi ou des politiques internes de l'Entreprise dont elles ont connaissance.

À cet effet, CABLERÍAS GROUP, S.L. a mis en place un **canal de plainte** par le biais de l'adresse électronique suivante : rrhh@cableriasgroup.com et de la boîte aux lettres télématique installée dans tous les équipements de Cablerías Group, S.L..

Les communications reçues dans cette boîte aux lettres électronique doivent inclure l'identification de l'expéditeur (condition exigée par l'Agence espagnole de protection des données) et une description aussi détaillée que possible des faits, ainsi que l'identification de l'auteur présumé de l'infraction, et être accompagnées de preuves ou de témoignages dans la mesure du possible. Ces communications seront traitées directement par l'organe responsable du respect des règles et leur confidentialité sera strictement préservée.

7. Historique des modifications du document

NUMÉRO D'ÉDITION	DATE	DÉTAILS DE LA MODIFICATION	AUTEUR
1	15/01/2021	Création du document	Araitz Otazo Javier Surís
2	20/12/2022	Révision et mise à jour du document	Andrea Garriga Cristina Vede